

Séance ordinaire du 4 mars 2013

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de mars deux mille treize (4 mars 2013) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Richard St-Pierre, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – mars 2013

7. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph ainsi qu'un emprunt de 321 756 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

8. Affectation du fonds réservé au règlement numéro 353-2005 – Puits n° 6

9. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-2011 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

10. Nomination du maire suppléant

11. Nomination d'un représentant - Corporation de transport adapté Fran-Che-Mont (CTAFCM)

12. ADMQ – inscription au congrès annuel

13. Abolition du poste de madame Nicole Boisvert à titre de secrétaire au service administratif

Séance ordinaire du 4 mars 2013

14. Autorisation de signataire – Télécommunications Xittel inc. – Contrat pour les modalités d'entretien, de maintenance et de réparation d'un réseau de câbles de fibres optiques reliant un (1) site de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
 15. Autorisation de signataire pour présenter le projet de réaménagement des salles de toilettes du centre communautaire dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)
 16. Octroi de contrat – Production Novel inc. – Salle du conseil municipal – Système conférence avec audio
 17. Octroi de contrat – Déménagement Valois inc. – Déménagement dans le nouvel hôtel de ville
 18. Octroi de contrat – Le Groupe S.M. International inc. – Détermination du potentiel de gonflement sulfatique de granulats à béton
 19. Demandes de propositions – Chlorure de calcium
 20. Demande de propositions – Lignage de rues
 21. Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Directives de changement numéros DCA-22, DCA-24, DCA-25 et DC-E-07
 22. Inscription - Formation préalable des opérateurs en traitement des eaux – OTUND/FD Opérateur Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec - Autorisation de signataire
 23. Demande de dérogation mineure de Mme Kim Trudel à l'égard de l'immeuble sis au 7, chemin Cossette, lot 2 544 809 du cadastre du Québec
 24. Demande de dérogation mineure de Mme Michelle Lafond à l'égard de l'immeuble sis au 41 rue La Vérendrye, lot 2 546 229 du cadastre du Québec
 25. Modification de la résolution numéro 2000-02-40 – Dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1300 rue Principale, lot 2 545 742 du cadastre du Québec (anciennement lot 600 du cadastre de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès)
 26. Appel de candidatures moniteurs – Camp de jour
 27. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire - l'Association VIACTIVE stéphanoise
 28. Avril, Mois de la jonquille
 29. Motion de remerciements – M. Marcel Lampron – Comité consultatif d'urbanisme
 30. Motion de remerciements – Mme Henriette-St-Pierre – Comité d'embellissement
 31. Affaires diverses
 - 31.1 Autorisation de signataires – Développement domiciliaire – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V
 - 31.2 Autorisation – Demande de soumissions publiques – Réfection de la rue Saint-Joseph
 - 31.3 Fluoration de l'eau potable
 - 31.4 Appui Ville d'Amqui – La filière nucléaire civile et militaire au Québec – De l'exploitation de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs
 - 31.5 Inscription – 1^{er} Colloque Eau et municipalités
 - 31.6 Rénovation Guy Lord inc. - Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Décompte progressif no 3
 - 31.7 Octroi de contrat – Classement Luc Beaudoin inc. – Achat et déménagement d'étagères pour le nouvel hôtel de ville
 - 31.8. Motion de remerciements – M. Gilles Paquette – Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont
- Période de questions
32. Clôture de la séance

2013-03-080

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il fait mention de deux règlements en préparation relativement à deux types de subventions qui pourraient être offerts pour le remplacement de toilettes à débit régulier et pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie dans le but de diminuer la consommation d'eau potable dans la municipalité. Il les informe également que la municipalité mettra en œuvre l'application du règlement 291-97 concernant les raccordements au réseau d'égout, mais plus particulièrement le rejet des eaux de pluie qui proviennent des gouttières et des pompes de puisard dont le raccordement au réseau d'égout sanitaire est interdit et ceci dans le but d'optimiser le traitement des eaux usées.

Il informe les personnes présentes qu'à compter du mois prochain, le numéro de téléphone pour nous rejoindre à l'hôtel de ville sera le 819 299-3832 en remplacement du 819 535-3113, un publipostage vous parviendra prochainement à ce sujet.

Il demande à noter que lors du déménagement dans le nouvel hôtel de ville, les bureaux de la municipalité seront fermés le jeudi 21 mars ainsi que le vendredi 22 mars prochain. Les opérations reprendront le lundi 25 mars aux heures habituelles.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2013-03-081

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 04-03-2013 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2013-03-082

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 04-03-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

Séance ordinaire du 4 mars 2013

5. Adoption des comptes fournisseurs

2013-03-083

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période se terminant le *31 décembre 2012* totalisant 2 193,15 \$.
- les déboursés pour la période du *1^{er} au 28 février 2013* totalisant 150 673,43 \$.
- les comptes à payer *au 28 février 2013* au montant de 83 952.03 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

MRC de Maskinongé – 1^{er} versement – Quote-part 2013

2013-03-084

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 20130019 à la MRC de Maskinongé, au montant de 145 191,00 \$, représentant le 1^{er} versement de la quote-part 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – Services d'ingénierie – Travaux de voirie

2013-03-085

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n° 2012616 à la MRC de Maskinongé au montant de 6 665,14 \$, représentant les services d'ingénierie dans le cadre des projets suivants : Travaux de pavage du 5^e Rang; Participation au comité d'évaluation des soumissions pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Joseph; Surveillance bureau et ponctuelle lors des travaux de réfection de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – Services techniques et gestion de projet – Câblage du nouvel hôtel de ville

2013-03-086

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures n°s 2012631 et 2012644 à la MRC de Maskinongé aux montants respectifs de 1 735,90 \$ et 8 407,58 \$, totalisant le montant de 10 143,48 \$, pour la gestion de projet et les services techniques relatifs au câblage du nouvel hôtel de ville;

Séance ordinaire du 4 mars 2013

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Fondation Rues principales – Honoraires professionnels – Plan directeur d'aménagement – 3^e facturation

2013-03-087

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n° 05720 à la Fondation Rues principales, au montant de 5 432,57 \$, taxes incluses, représentant la troisième facturation pour la réalisation du Plan directeur d'aménagement. (résolution 2011-07-225)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Entente loisirs et sports – Subvention pour l'infrastructure de l'aréna – Municipalité de Saint-Boniface-2010-2011

2013-03-088

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de 1 200 \$ à la Municipalité de Saint-Boniface, à titre de subvention pour l'infrastructure de l'aréna pour l'année 2010-2011 et ce, en vertu de l'entente loisirs et sports intervenue entre les deux municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

LVM inc. – Contrôle qualitatif des matériaux – Remplacement de conduites rue Principale

2013-03-089

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n° 900056256 à LVM inc. au montant de 6 208,31 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de remplacement des conduites de la rue Principale. (Rés. 2012-11-394)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Bernard Gauthier (2012) inc.– Entretien des lumières de rue

2013-03-090

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n° 133398 à Bernard Gauthier (2012) inc. au montant de 5 978,70 \$, taxes incluses, pour l'entretien du réseau d'éclairage public de la municipalité pour l'année 2013. (Rés. 2013-01-028)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc. - Étude géotechnique – Réfection rue Saint-Joseph

2013-03-091

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n° 1302088 à Groupe Qualitas inc. au montant de 7 473,38 \$, taxes incluses, pour l'étude géotechnique dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Joseph. (Rés. 2013-01-046)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

Technic Alarme inc. – Installation d’un système d’alarme intrusion et d’un système de contrôle d’accès

2013-03-092 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures n^{os} 47456, 47457, 47458 et 47551 à Technic Alarme inc. aux montants respectifs de 4 231,26 \$, 3 035,47 \$, 547,59 \$ et 182,53 \$, totalisant la somme de 7 996,85 \$ incluant les taxes, pour l’installation d’un système d’alarme intrusion (intrusion et incendie) et d’un système de contrôle d’accès des portes du nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l’achat et la rénovation d’un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton - Honoraires professionnels – Service d’urbanisme

2013-03-093 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n^o 130092 à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au montant de 625,45 \$, représentant les honoraires professionnels de l’inspectrice en bâtiment, madame Anne-Claude Hébert-Moreau pour du soutien au service de l’urbanisme pour la période de janvier 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – mars 2013

2013-03-094 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
2 extincteurs 10 lb ABC (2 X 68,19 \$)	02.220.00.649	136,37 \$
8 rubans de périmètre (8 X 19,74 \$)	02.220.00.649	157,93 \$
10 paires de gants de pompier (10 X 81,94 \$)	02.220.00.650	819,40 \$
10 cagoules de pompier (10 X 39,54 \$)	02.220.00.650	395,40 \$
2 valises porte-document (2 X 54,98 \$)	02.220.00.670	109,96 \$
Formulaires pour inspection de résidence (1000 unités)	02.220.00.670	274,95 \$
Bourassa Agro Service, contrat de fertilisation	02.701.50.447	1 716,79 \$
Installation et réparation des filets	02.701.50.521	1 045,00 \$
Fabrication de 4 bancs (matériaux)	02.701.50.521	100,00 \$
Fabrication de 4 bancs (matériaux)	02.701.51.521	100,00 \$
Formation Outlook	02.130.00.454	1 162,00 \$
Formation Outlook	02.220.00.454	273,00 \$
Formation Outlook	02.610.00.454	273,00 \$
Formation Outlook	02.701.50.454	273,00 \$
Formation Outlook	02.320.00.454	273,00 \$
Réparation et inspection pont-roulant	02.320.10.522	3 500,00 \$
Toiles camion de 10 roues (3X)	02.320.20.525	265,00 \$

Séance ordinaire du 4 mars 2013

Achat côté rétrocaveuse	02.320.20.525	1 700,00 \$
Achat huile hydraulique 45 gallons	02.320.20.525	649,30 \$
Achat rabat-toile	02.320.20.643	1 320,00 \$
Valve de transfert et de retenu surpresseur	02.413.00.521	845,00 \$
TOTAL		15 389,10 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph ainsi qu'un emprunt de 321 756 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

2013-03-095

Jocelyn Isabelle donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph ainsi qu'un emprunt de 321 756 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

8. Affectation du fonds réservé au règlement numéro 353-2005 – Puits n° 6

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-06-207 par laquelle un fonds réservé a été créé afin d'être affecté au refinancement du règlement numéro 353-2005, le 22 avril 2013 ;

2013-03-096

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'affectation du fonds réservé au règlement 353-2005, soit un montant de 101 550 \$, au refinancement prévu le 22 avril 2013 dudit règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-2011 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

La directrice et secrétaire-trésorière dépose le registre public auquel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue entre le 9 novembre 2011, date de l'entrée en vigueur du règlement et le 31 décembre 2012.

10. Nomination du maire suppléant

2013-03-097

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès nomme M. Richard St-Pierre comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 4 mars 2013. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

11. Nomination d'un représentant - Corporation de transport adapté Fran-Che-Mont (CTAFCM)

2013-03-098

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme M. Gaëtan Léveillé, à titre de représentant de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès au sein du conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. ADMQ – inscription au congrès annuel

2013-03-099

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe à assister au congrès 2013 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec, du 12 au 14 juin 2013, et défraie le coût des inscriptions de 920,00 \$ avant taxes, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Abolition du poste de madame Nicole Boisvert à titre de secrétaire au service administratif

CONSIDÉRANT que l'employeur a rencontré les membres du Comité de relation du travail (CRT) le 30 avril 2012 pour discuter de l'abolition du poste de madame Nicole Boisvert à titre de secrétaire au service administratif, conformément aux dispositions de l'article 10.05 de la convention collective en vigueur;

2013-03-100

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès abolit en date du 22 mars 2013, le poste de madame Nicole Boisvert à titre de secrétaire au service administratif de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation de signataire – Télécommunications Xittel inc. – Contrat pour les modalités d'entretien, de maintenance et de réparation d'un réseau de câbles de fibres optiques reliant un (1) site de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

2013-03-101

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre Télécommunications Xittel inc. et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour les modalités d'entretien, de maintenance et de réparation d'un réseau de câbles de fibres optiques reliant un (1) site de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

Il est de plus résolu que tel qu'énoncé à l'annexe «A» dudit contrat, le total des frais d'ingénierie et d'installation au montant total de 7 200 \$, taxes en sus, soient prélevés à même le Règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville et que le total des frais annuels du service pour ce site au montant de 600 \$, avant taxe, (indexable selon l'IPC à Trois-Rivières) et ce, pour une période de vingt (20) ans, soit pris à même le fonds général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

15. Autorisation de signataire pour présenter le projet de réaménagement des salles de toilettes du centre communautaire dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)

2013-03-102

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à la présentation du projet de réaménagement des salles de toilettes du centre communautaire dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Productions Novel inc. – Salle du conseil municipal – Système conférence avec audio

2013-03-103

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la compagnie Productions Novel inc., le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système conférence avec audio, d'un système multimédia et d'un système de contrôle selon les offres de services numéros S7024-4, S7026-3 et S7039-1 aux coûts respectifs de 6 584,00 \$, 3 158,00 \$ et 420,00 \$, avant taxes, pour un total de 10 162,00 \$ taxes en sus.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Déménagement Valois inc. – Déménagement dans le nouvel hôtel de ville

2013-03-104

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la compagnie Déménagement Valois inc. le contrat de déménagement dans le nouvel hôtel de ville selon l'offre de tarification datée du 25 février 2013 s'élevant à 2 178,75 \$, taxes en sus;

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Le Groupe S.M. International inc. – Détermination du potentiel de gonflement sulfatique de granulats à béton

2013-03-105

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la compagnie Le Groupe S.M. International (SMI) inc., le contrat pour des services professionnels pour réaliser une étude visant à déterminer la présence de pyrrhotite dans le béton constituant les fondations du garage municipal situé au 700, boul. de La Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès pour un montant 3 500,00 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

19. Demandes de propositions – Chlorure de calcium

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a besoin de 10 tonnes métriques de chlorure de calcium en flocons pour l'entretien de ses routes;

CONSIDÉRANT que le Service d'achat pour les municipalités de la FQM procède par appel d'offres publiques pour l'ensemble des municipalités qui participent à ce regroupement;

2013-03-106

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à la commande de 10 tonnes de chlorure de calcium en flocons par l'entremise du Service d'achat pour les municipalités (SAM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande de propositions – Lignage de rues

2013-03-107

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs spécialisés dans le lignage de rues, selon le devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Directives de changement numéros DCA-22, DCA-24, DCA-25 et DC-E-07

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon les directives suivantes :

- | | |
|------------------------|--|
| Directive n° DCA-22 : | remplacer les portes de la garde-robe et de l'armoire dans le corridor 116 et ajouter un cache lumière pour le meuble de la pièce 128, comptoir à café ; |
| Directive n° DCA-24 : | fournir et installer des nouveaux butoirs muraux aux portes 105, 106, 112, 115, 127A, 127B et 129 |
| Directive n° DCA-25 : | modification du mobilier de la réception pièce 125; |
| Directive n° DC-E-07 : | démanteler le filage, la boîte et la plaque au mur; ragréer le mur dans la pièce 113; |

2013-03-108

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., les directives de changement numéros DCA-22, DCA-24, DCA-25 et DCE-07, selon les offres de prix suivantes :

- | | |
|------------------------|--|
| Directive n° DCA-22 : | 644,11 \$, avant taxes, incluant 15 % d'administration et profit; |
| Directive n° DCA-24 : | 234,46 \$, avant taxes, incluant 15 % d'administration et profit; |
| Directive n° DCA-25 : | 1 272,33 \$ avant taxes, incluant 15 % d'administration et profit; |
| Directive n° DC-E-07 : | 128,76 \$, avant taxes, incluant 15 % d'administration et profit; |

Séance ordinaire du 4 mars 2013

Totalisant un montant de 2 279,66 \$;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, lesdites directives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Inscription - Formation préalable des opérateurs en traitement des eaux – OTUND/FD Opérateur Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec - Autorisation de signataire

2013-03-109

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise messieurs Jean-René Duplessis, Martin Milot et René Bellemare à participer à la Formation préalable des opérateurs en traitement des eaux – OTUND/FD Opérateur Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec qui aura lieu les 08, 09, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 25 et 26 avril 2013 de 8 h 30 à 16 h 30 à l'hôtel de ville de Saint-Étienne-des-Grès et que la municipalité accepte de défrayer les coûts d'inscription de 6 834,04 \$, taxes incluses;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, le formulaire d'inscription.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure de Mme Kim Trudel à l'égard de l'immeuble sis au 7, chemin Cossette, lot 2 544 809 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Madame Kim Trudel à l'égard de l'immeuble sis au 7, chemin Cossette, lot 2 544 809 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ea-01, consiste à permettre le maintien d'une véranda qui empiète dans la bande riveraine, de 3,1 mètres sur le côté latéral gauche et de 1,5 mètre sur le côté latéral droit;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la véranda ne respecte pas l'article 63.4 du Règlement de zonage 234-90 qui stipule que dans la bande riveraine de 10 mètres tout projet de construction d'un ouvrage est interdit;

CONSIDÉRANT que dans le permis numéro 2008-038, il est indiqué que la galerie ne devra pas empiéter dans la bande riveraine qui est de 10 mètres;

CONSIDÉRANT que dans le permis numéro 2010-024 il est indiqué que la véranda doit être à au moins 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction envoyé le 22 novembre 2012 par courrier régulier et recommandé à madame Kim Trudel lequel avis donnait à Mme Trudel, jusqu'au 1^{er} juin 2013 pour se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure de madame Trudel conditionnellement à ce que le couvert végétal originel du terrain soit reconstitué, si ce n'est déjà fait, sur une bande d'au moins 5 mètres dans la zone la plus près du cours d'eau et cela avec des essences appropriées à cet exercice;

Séance ordinaire du 4 mars 2013

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2013-03-110

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure déposée par Madame Kim Trudel concernant le lot 2 544 809 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ea-01, à l'effet d'autoriser le maintien de la véranda qui empiète dans la bande riveraine de 3,1 mètres du côté latéral gauche et de 1,5 mètre du côté latéral droit, conditionnellement :

- à ce que le couvert végétal du terrain soit reconstitué, sur une bande d'au moins 5 mètres dans la zone la plus près du cours d'eau et cela avec des essences appropriées aux bandes riveraines;
- à ce que ces travaux de reconstitution du couvert végétal soient exécutés avant le 1^{er} novembre 2013;
- à informer tout acquéreur subséquent de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Demande de dérogation mineure de Mme Michelle Lafond à l'égard de l'immeuble sis au 41 rue La Vérendrye, lot 2 546 229 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Michelle Lafond à l'égard de l'immeuble sis au 41, rue La Vérendrye, lot 2 546 229 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rm-01, consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal et le maintien d'une remise;

CONSIDÉRANT que les éléments à régulariser sont :

- la marge latérale droite du bâtiment principal à 0,31 mètre au lieu de 2,00 mètres des limites de propriété tel que prescrit à l'article 75 du Règlement de zonage 234-90;
- l'implantation de la remise à 0,31 mètre de la ligne latérale gauche des limites de propriété au lieu de 0,50 mètre tel que prescrit à l'article 27 du Règlement de zonage 234-90, pour un bâtiment accessoire sans ouverture;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2013-03-111

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Madame Michelle Lafond concernant l'immeuble sis au 41, rue La Vérendrye, lot 2 546 229 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rm-01, à l'effet de régulariser la marge latérale droite du bâtiment principal à 0,31 mètre au lieu de 2,00 mètres des limites de propriété et d'autoriser le maintien de la remise à 0,31 mètre de la ligne latérale gauche des limites de propriété au lieu de 0,50 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

25. Modification de la résolution numéro 2000-02-41 – Dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1300 rue Principale, lot 2 545 742 du cadastre du Québec (anciennement lot 600 du cadastre de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2000-02-41 par laquelle le conseil municipal ratifiait l'implantation du bâtiment principal avec une marge latérale de 0,90 mètre;

CONSIDÉRANT que le certificat de localisation daté du 4 février 2013 mentionne une marge latérale de 0,88 mètre;

CONSIDÉRANT que la réforme cadastrale a été réalisée suite à la dérogation accordée en 2000 sur le même objet et qu'il y a pu en résulter des différences au cadastre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation qui nous occupe ici;

2013-03-112

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2000-02-41 en remplaçant la distance de la marge latérale inscrite à 0,90 mètre par celle de 0,88 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Appel de candidatures moniteurs – Camp de jour

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour pour les jeunes familles de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les besoins d'embaucher un (1) moniteur en chef, trois (3) moniteurs réguliers et deux (2) moniteurs au service de garde pour répondre aux besoins de l'organisation du camp de jour;

2013-03-113

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs à annoncer les besoins d'embauche dans le journal Le Stéphanois, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauches au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire - l'Association VIACTIVE stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association VIACTIVE stéphanoise est une association à but non lucratif qui offre gratuitement le programme d'exercices adaptés pour les aînés créé par Kino-Québec ;

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit à la salle communautaire pour dispenser cette activité qui a lieu les lundis après-midi de 13h30 à 14h30;

2013-03-114

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire à l'Association VIACTIVE stéphanoise, pour la tenue de leur activité dans le cadre du programme d'exercices

Séance ordinaire du 4 mars 2013

adaptés pour les aînés, soit tous les lundis de 13h30 à 14h30 et ce, rétroactivement au 11 février 2013 jusqu'au 13 mai 2013 ainsi que du 16 septembre 2013 au 16 décembre 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Avril, Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

2013-03-115

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès décrète le mois d'avril Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de remerciements – M. Marcel Lampron – Comité consultatif d'urbanisme

2013-03-116

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement monsieur. Marcel Lampron pour son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme tout au long de ses mandats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

30. Motion de remerciements – Mme Henriette-St-Pierre – Comité d'embellissement

2013-03-117

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement madame Henriette St-Pierre pour son implication au sein du Comité d'embellissement tout au long de ses mandats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31 Affaires diverses

31.1 Autorisation de signataires – Développement domiciliaire – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente concernant le développement domiciliaire du prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, phase V;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ladite entente a été transmise au promoteur du développement domiciliaire du prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, phase V, monsieur Gilles Lefebvre;

2013-03-118

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie l'entente à intervenir entre les parties et que le maire, monsieur Robert Landry et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ladite entente. L'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31.2 Autorisation – Demande de soumissions publiques – Réfection de la rue Saint-Joseph

2013-03-119

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques pour les travaux de réfection de la rue Saint-Joseph, selon le devis préparé à cet effet par la firme BPR-Infrastructure inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31.3 Fluoration de l'eau potable

CONSIDÉRANT que la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests toxicologiques requis pour prouver leur innocuité;

Séance ordinaire du 4 mars 2013

CONSIDÉRANT que nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que cette mesure étant illégale et contrevenant à la Charte des droits et libertés, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention;

CONSIDÉRANT que le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics (99% de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

2013-03-120

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31.4 Appui Ville d'Amqui – La filière nucléaire civile et militaire au Québec – De l'exploitation de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a diverses activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85% de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les résidus de mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs, sous-produits naturels de l'uranium, qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

Séance ordinaire du 4 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une source renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de *l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation*, anciennement connu sous le nom de *Global Nuclear Energy Partnership (GNEP)*, où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créé dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium ont été interdites en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

Séance ordinaire du 4 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE *l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War*, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

2013-03-121

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au gouvernement du Québec:

- de décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie, le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et de rendre ce moratoire permanent par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- d'assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et au démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- de favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- d'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douces, renouvelables, non hydrauliques comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;
- de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »;
- d'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2005;
- d'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

31.5 Inscription – 1^{er} Colloque Eau et municipalités

2013-03-122

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, M. Robert Landry et le conseiller M. Nicolas Gauthier à participer au 1^{er} Colloque Eau et municipalités qui se tiendra à Shawinigan les 17 et 18 avril 2013, et défraie le coût des inscriptions de 250 \$ avant taxes, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31.6 Rénovation Guy Lord inc. - Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Décompte progressif no 3

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., à l'effet de payer le montant de 25 954,94 \$, taxes incluses, résultant du décompte progressif n° 3 pour le projet de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, et incluant la retenue de 10 % ;

2013-03-123

Il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 3151 à Rénovation Guy Lord inc., au montant de 25 954,94 \$, représentant le décompte progressif no 3, pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, réalisés au 26 février 2013. (résolution : 2012-09-327)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31.7 Octroi de contrat – Classement Luc Beaudoin inc. – Achat et déménagement d'étagères pour le nouvel hôtel de ville

2013-03-124

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la compagnie Classement Luc Beaudoin inc. le contrat pour la fourniture d'étagères pour le nouvel hôtel de ville et le déménagement des étagères existantes selon les offres suivantes :

Proposition n° 1 : Voûte du rez-de-chaussée s'élevant à 3 770,00 \$, taxes en sus;
Local à l'étage s'élevant à 2 095,00 \$, taxes en sus;

Proposition n° 2 : Déménagement des systèmes existants s'élevant à 1 285 \$, taxes en sus;

Totalisant un montant de 7 150,00 \$, taxes en sus;

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 mars 2013

31.8. Motion de remerciements – M. Gilles Paquette – Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

2013-03-125

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement monsieur Gilles Paquette pour son implication au sein du conseil d'administration de la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont tout au long de ses mandats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 18
Fin : 20 h 22

32. Clôture de la séance

2013-03-126

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière